

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MAXOU

# BILAN DE LA CONCERTATION

ARRIVÉ le :

- 7 JUIN 2016

PREFECTURE DU LOT

En date du 22/10/2011, la commune de Maxou a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le même jour, la commune a défini les modalités de concertation qu'elle souhaitait mettre en place pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet. Elle a précisé que cette concertation associerait les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Les modalités de la concertation fixées par délibération le 22/10/2011, sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, tout au long de la procédure.
- Permanences tenues par les élus en mairie.
- Organisation d'une réunion publique avec la population.
- Organisation d'une exposition évolutive, dans les locaux de la mairie, visible aux heures et jours d'ouverture habituels de la mairie.
- Insertion dans la presse locale et dans le bulletin municipal.
- Affichage dans les lieux habituels de la commune.
- Article sur le site Internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors.

La commune s'est également réservée la possibilité de mettre en place toute mesure de concertation complémentaire qui s'avérerait nécessaire.

**Dès l'engagement de la procédure, et pendant la période de concertation, la commune a mis en œuvre les actions retenues en matière de concertation du public, à savoir :**

- Mise à disposition du public d'un **registre de concertation**, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, à compter du 22/10/2011, au lancement des études.

La population, informée de la tenue de ce registre, a ainsi pu faire part de ses observations pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre mais sept observations ont été adressées par courrier à M. le maire pendant la période de concertation. Six d'entre elles concernaient une demande de constructibilité de terrains et une demandait le classement de parcelles en zone agricole en vue d'y construire des abris à chevaux.

La commission communale chargée du suivi de l'élaboration du PLU a eu connaissance de ces requêtes, tout au long des études.

Ces demandes ont été prises en compte dans le projet de PLU lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Maxou.

- **Permanences des élus en mairie.** Les élus ont reçu le public en mairie pendant toute la phase de concertation.

- Organisation de **plusieurs expositions publiques**, tout au long de la phase de concertation :

- 1 panneau expliquant ce qu'est un PLU, de quoi il se compose et comment il est élaboré,
- 1 panneau de présentation du diagnostic multicommunal,
- 1 panneau de présentation du diagnostic communal,
- 1 panneau de présentation de l'état initial de l'environnement et de la trame verte et bleue,
- 1 panneau de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Maxou.

Tous ces panneaux ont été exposés dans les locaux de la mairie de Maxou, au fur et à de l'avancement du PLU. Ils figurent dans le dossier de PLU : *pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*.

- 1 **note d'information** (cf dossier de PLU : *pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*) reprenant les informations du panneau n°1 (qu'est-ce qu'un PLU, comment élabore-t-on un PLU, de quoi est composé un PLU, comment la population est-elle concertée) était à la disposition de la population en mairie.

● Affichage du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et des procès-verbaux des séances du conseil municipal relatives au débat sur le PADD, en date du 13/11/2013 et du 17/10/2014, sur les panneaux d'affichage habituels de la commune.

● Organisation d'**une réunion publique** pour présenter une synthèse du diagnostic territorial de la commune, ses enjeux de développement et du PADD qui en découle. Cette réunion a eu lieu le 21/11/2013.

La population a été informée de l'organisation de cette réunion par voie de presse (insertion dans la Dépêche du Midi le 18/11/2013), affichage sur les panneaux habituels de la commune et publication sur le site internet du Grand Cahors.

Des inquiétudes d'ordre général ou personnel se sont exprimées lors de ces réunions et le bureau d'études Sol et Cité s'est efforcé d'y répondre le plus clairement possible en rappelant les différentes phases de la procédure d'élaboration d'un PLU et notamment l'enquête publique (*cf. compte-rendu de la réunion publique dans le dossier de PLU : pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*).

● Mise à disposition en mairie du **support de la réunion publique du 21/11/2013** présentant le diagnostic, les enjeux de développement du territoire communal et le PADD de la commune. Le compte-rendu de cette réunion a, de plus, été affiché en mairie, sur le panneau d'affichage habituel.

● Plusieurs articles parus dans le **bulletin municipal** et dans la **presse** ont permis d'informer la population du lancement de l'élaboration du PLU et de l'avancement des études (*cf dossier de PLU : pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*).

● Une information sur le PLU a été mise en ligne sur le **site internet de la commune de Maxou**, dans la rubrique urbanisme, à compter d'avril 2014. (*cf. dossier de PLU : pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*).

● Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré sur la base d'une **concertation étroite avec les agriculteurs** de la commune. Un travail de prospection et d'animation a été réalisé par l'ADASEA auprès des agriculteurs, à l'échelle du PLU multicommunal (avec les communes de Boissières, Catus, Maxou, Mechmont, Nuzéjols et Saint-Denis-Catus).

- Une réunion en date du 19/07/2012 a permis de présenter aux exploitants agricoles de la commune la démarche PLU, l'impact sur les exploitations et la méthodologie de travail. Six agriculteurs ont participé à cette réunion.

- Des enquêtes individuelles ont ensuite été organisées auprès des agriculteurs, les 1<sup>er</sup> et 2/08/2012. Elles ont permis de :

. compléter les données concernant l'occupation agricole des sols,

. localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les perspectives d'évolution de chaque bâtiment,

. recueillir auprès de chaque exploitant des informations complémentaires sur le devenir des entreprises agricoles.

Vingt personnes ont été interrogées (12 exploitations et deux retraités).

**Au-delà de la concertation du public, la commune de Maxou a organisé deux réunions avec les Personnes Publiques Associées et Consultées** qui ont permis de recueillir leurs observations sur le projet de PLU :

- le 16/10/2013 : présentation du diagnostic du territoire et ses enjeux de développement et du PADD, à l'échelle multicommunale et à l'échelle de Maxou ;

- le 16/03/2016 : présentation du projet de traduction réglementaire des orientations d'aménagement définies dans le PADD de Maxou. Le zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit ont été transmis à toutes les Personnes Publiques Associées et Consultées avant cette réunion.

Les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU, pendant la phase d'étude, ont été prises en compte dans le projet arrêté lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le PADD de Maxou.

**D'une manière générale, cette concertation a permis de recueillir les avis des différents acteurs du territoire qui ont conduit la commune à affiner son projet, dans le respect des orientations d'aménagement fixées dans le PADD de Maxou.**